

L'APAJH 76 édite un bulletin semestriel qui traite de sujets divers concernant le handicap, et surtout qui rend compte des activités et actions des établissements, de l'association et de la Fédération.

APAJH LE BULLETIN 76

Les vacances
un droit et une nécessité pour TOUS

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
APAJH 76 - EEAP Tony Larue
Chemin de la poudrière
76120 - Grand-Quevilly
Tel : 07 67 22 29 00
Décembre 2017
N° 135

Nationale (MGEN).
Les séjours sont d'une durée variable, (1 à 4 semaines), en groupes à faible effectif et s'adressent à des personnes porteuses de tout handicap. L'encadrement est exceptionnel. La règle est de 1 animateur pour accompagner une personne dépendante, 1 animateur pour 2 personnes semi autonomes et 1 animateur pour 4 vacanciers autonomes. Les dossiers sont examinés soigneusement par le service afin d'apporter la meilleure réponse possible au vacancier et à ses proches.

Cette année encore, plus de 59 séjours ont été réalisés en été pour 843 vacanciers accueillis. 653 personnes ont participé à l'encadrement sur 37 destinations différentes.

Le service Vacances des équipes compétentes motivées et expérimentées, porteuses des valeurs de l'APAJH, sollicitent et préparent les vacances. Elles organisent les journées en fonction des envies, des besoins et du rythme de chacun. Le service Vacances propose aux directeurs 4 journées de formation, 2 en amont pour aider à la préparation du séjour et 2 en aval pour faire le bilan et partager les expériences de chacun. Quant aux animateurs, ils bénéficient d'une préparation par le directeur 2 jours avant l'arrivée des vacanciers. La lecture du projet pédagogique est essentielle. Les points tels que l'hygiène, l'aide au repas, les gestes de premiers secours, la prévention aux risques de fausse route, les bons gestes pour les transferts, l'écoute des demandes et des besoins des personnes y sont abordés. Tout est fait pour accueillir les personnes dans les meilleures conditions sur des lieux de séjour adaptés aux différents types de handicap.

La Fédération propose dans son catalogue « Vacances Loisirs » 3 types de séjours : des Séjours autonomes, Semi Autonomes, Dépendants. Elle organise également des séjours spécifiques pour des personnes relevant de la Mutualité Générale de l'Education

En route pour les vacances !

apajh.org
rubrique « vacances »

Les aides financières pour un séjour :

Dans le cadre de l'aide aux vacances en faveur des personnes en situation de handicap, il existe diverses sources et organismes susceptibles d'apporter une aide, en général sous condition de ressource. Mais il faut s'y prendre bien en avance : quels que soient les organismes, il y a un budget global, des documents justificatifs à fournir et des dates de commission à respecter ! Ces organismes sont nombreux : MDPH, CAF, CPAM, mutuelles et caisses de retraites, services sociaux des mairies et conseils régionaux, comités d'entreprises, de nombreuses associations (Jeunesse au Plein-Air, Secours Populaire, Secours Catholique, etc.). Vous trouverez une liste de toutes les aides possibles sur le site : apajh.org handicap assistance fiches pratiques, aides aux vacances en faveur des personnes en situation de handicap N'hésitez pas à consulter OUAFA SAAD du service vacances. Elle vous aidera à monter votre dossier.

L'adhésion à l'APAJH 76 n'est pas une obligation mais la présence des familles au sein du Conseil d'administration nous paraît indispensable.. Car c'est aussi grâce à leur expertise que l'association peut pleinement jouer son rôle dans les instances où elle siège.

Les usagers et/ou leurs familles reçoivent à chaque parution le « Bulletin 76 » avec le bilan moral et financier de l'activité associative, lors de chaque Assemblée Générale. Ils bénéficient d'un tarif d'adhésion préférentiel.

Ils reçoivent également le bulletin de la Fédération APAJH.

ALORS VENEZ NOUS REJOINDRE POUR DEFENDRE VOUS AUSSI LES BELLES VALEURS DE L'APAJH ET L'ACCESSIBILITE A TOUT POUR TOUS



APAJH76
EEAP
Chemin de la Poudrière
76120 LE GRAND QUEVILLY

apajh76.asso@gmail.com
Tél : 07 67 22 29 90
www.apajh.org
agrément préfecture :
W763005173
SIRET : 788 160 224 00028



Au service et à l'écoute des personnes en situation de handicap et des Familles

L'APAJH mobilisée pour l'Accessibilité universelle



L'APAJH

L'APAJH 76 est l'une des 91 associations départementales qui composent la Fédération APAJH, association créée en 1962. En 1974, l'association laïque à but non lucratif est **reconnue d'utilité publique**, ce qui donne droit à une réduction d'impôt pour tout don. En 1976, lors d'une assemblée générale extraordinaire, les statuts sont rénovés et la Fédération APAJH est créée. En 1981 enfin, elle ouvre son champ à tous les âges de la vie et devient la Fédération des Associations pour adultes et jeunes handicapés.

L'APAJH est une association tout handicap à tous les âges de la vie.

Les valeurs de l'APAJH :

La primauté de la personne, la laïcité, la solidarité et la citoyenneté

« Les gens ont tous quelque chose en commun : ils sont tous différents. » Robert Zend



L'APAJH 76

Fondée en 1971 par Bernard BRUGUET, également membre fondateur de l'APAJH Fédérale, l'APAJH 76 a créé et géré 5 établissements sur Le Grand Quevilly (EEAP et AEJ) et sur Dieppe (CMPP, SESSAD et CAMSP du Centre Henri Wallon). Puis en **2017**, la responsabilité de gestionnaire d'établissements médico-sociaux devenant trop lourde, l'association départementale préfère remettre **la gestion des établissements entre les mains de la Fédération APAJH**, qui gère directement environ 130 établissements et services.



L'association départementale, dont tous les acteurs sont **bénévoles**, a préféré se recentrer notamment sur **l'action militante** en représentant les intérêts des personnes en situation de handicap auprès de nombreuses instances : la MDPH, le département (à l'Action Sociale et au CDCA), la CHN (Coordination Handicap Normandie), l'ARS, la commission handicap au CHU sur l'accès aux soins et dans de nombreuses commissions communales pour l'accessibilité...

Pour garder **un lien très fort avec les établissements** qu'elle a créés, ses administrateurs participent aux Comités de Gestion, aux réunions des CVS (Conseils de la vie sociale réunissant usagers, famille et professionnels de l'établissement). De même, les directeurs des établissements participent aux réunions de bureau et de Conseil d'Administration de l'APAJH 76.

L'APAJH 76 souhaite développer **l'accompagnement des Familles** (permanences, entretiens, organisation de Cafés des Familles, informations sur l'accompagnement personnalisé tout au long de la vie, sur les séjours adaptés...).

Toujours impliquée dans la vie des établissements, elle co-finance des activités ou projets visant à améliorer l'épanouissement des enfants, adolescents et adultes accueillis.

